



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 02/07/2021

## Compte-rendu n°3

Séance du 8 Juillet 2021

---

### Nombre de membres

en exercice: 19

### Séance du jeudi 08 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 2juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Oscar ALLE.

Présents : 17

Sont présents: Oscar ALLE, Pascal GUICHARD, Pascal CLEMENT, Virginie NOEL-KERDUDO, Maryvonne ROBILLART, Jean-Luc VALOIS, Anne-Marie MOTARD, Josiane VIGNERON, Isabelle LELLOUCHE, Jean BURDIN, Patrick CHOLET, Nathalie LAMBINET, Benjamin NOEL, Jean-Louis CAMMAL, Marc RIVIERE, Elisabeth THEROND, Lydia AUZEPY

Votants: 17

Représentés:

Excuses:

Absents: Bernadette GIBELIN-BOYER, Claude MORAL

Secrétaire de séance: Virginie NOEL-KERDUDO

---

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il met au vote le dernier compte rendu,

Madame Théron prend la parole pour dire que les membres de l'opposition ne signeront pas le compte rendu car il y a beaucoup trop d'omissions,

Le compte rendu est approuvé par 14 voix Pour-3 Contres (Mme Théron, Mrs Rivière et Cammal) et 1 Abstention (Mme Auzepy)

Il demande à l'assemblée de retirer l'ordre du jour n°1 concernant le RPQS Eau et Assainissement, car une petite erreur a été décelée,

L'assemblée approuve,

Il demande à l'assemblée de rajouter 2 ordres du jour supplémentaires concernant la création d'un emploi PEC ordre n°8 et la création d'un emploi saisonnier ordre n°9,

*Mme Théron intervient en demandant que les membres de l'opposition soient prévenus à l'avance lorsqu'il y a des ordres du jour supplémentaires afin qu'ils puissent disposés des informations avant le Conseil,*

*Cela sera fait,*

L'assemblée approuve le rajout de ces deux points,

## **Ordre du jour n°2 : ECHANGE PARCELLES D0645 ET D1166 CONTRE PARCELLES E2167 ET E884 - DE\_2021\_028**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'indivision MALAVIEILLE, à savoir Monsieur MALAVIEILLE Gérard et Monsieur MALAVIEILLE Jean, souhaite céder à la commune la parcelle cadastrée section D n° 0645 d'une superficie totale de 1310 m<sup>2</sup> et la parcelle section D 1166 d'une superficie totale de 275m<sup>2</sup> à la Commune en contrepartie d'une partie de la parcelle communale cadastrée E2167 d'une superficie totale de 560m<sup>2</sup> après division parcellaire et la parcelle communale cadastrée E884 d'une superficie totale de 560m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que chaque parcelle de 560m<sup>2</sup> sera attribuée à chacun d'entre eux. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

*Intervention de Mme Thérond : la convocation du conseil n'est pas conforme elle stipule acquisition au lieu d'échange de parcelles*

### **LE CONSEIL**

**APPROUVE** à l'**Unanimité** l'échange des parcelles n°D 0645 et n°D 1166 appartenant à l'indivision MALAVIEILLE d'une superficie totale de 1585 m<sup>2</sup> contre une partie des parcelles E 2167 et E 884 pour une superficie totale de 1 120m<sup>2</sup>.

## **Ordre du jour n° 3: ATTRIBUTION INDEMNITE MENSUELLE 5EME ADJOINTE - DE 2021 029**

*Intervention de Mesdames Thérond et Auzepy : Elles expliquent qu'elles étaient contre le vote d'un 5ème adjoint, vote auquel elles n'avaient pas participé lors du dernier conseil, puisque Mme Thérond avait quitté la séance, et Mme Auzepy était absente, elles insistent sur le fait qu'elles n'ont rien contre la personne, mais qu'elles pensent au budget et qu'elles ne trouvent pas l'utilité d'un 5ème adjoint,*

*Mme Motard nommée 5ème adjointe souligne l'importance du travail à accomplir dans la commune qui justifie le nombre accru d'adjoints, elle remercie ceux qui ont voté pour elle, et elle sera ravie de travailler avec eux ainsi qu'avec les personnes qui n'ont pas voté pour elle*

L'ordre du jour est mis au vote :

Ordre du jour adopté avec **13 voix POUR** et **4 voix CONTRE** (Mmes Thérond, Auzepy et Mrs Rivière, Cammal)

## **Ordre du jour n°4: DEMANDE DE SUBVENTION A TOUS LES PARTENAIRES FINANCIERS AMENAGEMENT DES BERGES HERAULT - DE 2021 030**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de demander une subvention à tous les partenaires financiers pour la réalisation du projet d'aménagement des berges de l'Hérault.

L'estimation des travaux fournie par l'entreprise COLAS est de 82 137,50 € HT.

Il explique que cet aménagement a été demandé lors d'une réunion préfectorale en partenariat avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,

Le parking sera payant et ouvert de 10h00 à 20h00, des agents de sécurité seront présents à cet effet, des exceptions seront faites aux ayants droits, une liste sera fournie aux agents de sécurité,

*Intervention de Mme Auzepy : « Les gens vont essayer de se garer ailleurs »*

*Le maire lui répond que des barrières vont être disposées tout le long afin d'éviter les stationnements anarchiques,*

*Mme Motard explique que des panneaux signalétiques vont aussi être mis en place demain Vendredi, un point sera fait à la fin de la saison,*

*Mme Thérond demande pourquoi et sur quel projet porte le financement, puisqu'une partie est financée par la Communauté de Communes,  
Le financement porte sur le projet global, car la communauté de communes est venue se joindre au projet après le lancement de l'opération,  
Mme Thérond a peur que le plan d'eau soit défiguré car c'est un bel ensemble et que cela risque d'attirer une mauvaise fréquentation, Mr le Maire la rassure en lui disant que le but est d'attirer une bonne population,  
Mr Rivière explique que pour l'écologie il aurait fallu mettre autre chose que du goudron,  
Mr le maire lui répond que ce choix a été fait par rapport au passage du camion poubelle et pour une question de sécurité, Mr Rivière lui répond qu'il faut déplacer les poubelles,  
Mme Motard intervient en disant que la plantation d'arbres supplémentaires au plan d'eau est prévue,*

**L'ordre du jour est mis au vote, et adopté par 16 voix Pour et 1 Abstention (Mme Thérond)**

**Ordre du jour n°5: CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE PASSAGE A LA M57 - DE 2021 031**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

L'ordre du jour est mis au vote,  
L'ordre du jour n°5 est adopté à l'**Unanimité**

**Ordre du jour n°6: EXONERATION AUPALYA 2EME TRIMESTRE 2021 - DE 2021 032**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission de sécurité permettant l'exploitation du CAMPOTEL s'étant rendue sur site en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2021, Monsieur le Maire dans l'attente d'un avis favorable souhaite exonérer l'EURL Aupalya pour le second trimestre et percevoir à nouveau les loyers à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

Le montant de cette exonération s'élèverait à 8509,05 euros.

*Mme Thérond demande pourquoi les travaux qui auraient dû être terminés fin mars ont duré plus longtemps,*

*Mr le Maire explique que les entreprises avaient du mal à obtenir les matériaux nécessaires à cette finition,*

Elle demande si les pénalités ont été demandées, Mr le Maire lui répond que non, les entreprises ayant été fragilisées durant la période Covid,

L'ordre du jour est mis au vote,  
L'ordre du jour est approuvé à l'**Unanimité**

**Ordre du jour n° 7: ANNULATION DETTE CREANCE ETEINTE BUDGET 413 - DE 2021 033**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le Trésor Public informe la commune qu'une administrée a déposé un dossier à la commission de surendettement des particuliers le 2 Mars 2017.

Celle-ci est redevable entre l'année 2011 et 2015 de plusieurs factures d'eau impayées dont le montant s'élève en totalité à 1938,17 euros. Par jugement du 19 Mars 2018 le Tribunal d'instance

de Montpellier a prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de cette administrée.

Il y a donc lieu en conséquence d'annuler les présentes dettes entrées dans la procédure de surendettement.

L'ordre du jour n° 7 est mis au vote ,

L'ordre du jour est approuvé à l'**Unanimité**,

### **Ordre du jour n°8: CREATION EMPLOI CAE PEC - DE 2021 034**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ».

Le parcours emploi compétences prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le secteur non marchand ( secteur public )

Le montant de l'aide de l'Etat à l'insertion professionnelle versée au titre d'un PEC sera de 80 %, Le contrat est à durée déterminée de 9 mois, renouvelable une fois 9 mois puis une fois 6 mois sous réserve que l'accompagnement initial soit bien réalisé avec une durée hebdomadaire de travail ne pouvant être inférieure à 20h00.

Le Maire explique que cet emploi sera très utile pour le marché du samedi matin et sera un renfort pour le service technique, la personne recrutée sera à 30h00 par semaine,

*Mme Auzepy demande si le fait d'être à 30h00 entre dans le dispositif PEC, Mr le Maire lui répond que Oui,*

L'ordre du jour n° 8 est mis au vote ,

L'ordre du jour est approuvé **par 14 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes Thérond, Auzepy et Mr Cammal)**

### **Ordre du jour n°9: CREATION EMPLOI SAISONNIER - DE 2021 035**

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir remplacement d'agent suite à départ en congé, ou en maladie.

*Mme Auzepy ne comprend pas pourquoi, on dit création d'emploi au lieu de création de poste,*

L'ordre du jour n°9 est mis au vote,

L'ordre du jour est approuvé **par 14 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes Thérond, Auzepy et Mr Cammal)**

### **Fin de Séance**

### **Questions Diverses**

Mme Thérond demande si elle peut avoir le détail des lignes du chapitre 21, car elle les a demandées plusieurs fois oralement et par mail,

Mr le Maire demande à Mme Thénot (DGS) de bien vouloir lui répondre,

Mme Thénot répond qu'une réponse sera faite par écrit, Mme Thérond insiste et se met à énumérer les montants des lignes les plus importantes, le détail lui fut répondu pour chacune des sommes annoncées,

Mme Thérond demande comment va être payé le solde de la RD 986 car la somme correspondante ne figure pas à la ligne voirie, Mme Thénot lui répond que le nécessaire sera fait au moment de la demande de solde,



Mme Thérond lui réplique que lors de la préparation du budget il suffisait de savoir lire, pour voir que la RD 986 n'était pas soldée,

Mme Thénot lui répond qu'elle va apprendre à lire, et elle demande à Mme Thérond pourquoi celle-ci n'est pas venue sur sa demande pour lui donner des explications sur le budget précédent qu'elle avait fait, lors de la préparation du budget 2021,

Mme Thérond lui répond qu'elle avait demandé à être dans la commission finances mais qu'elle n'avait pas pu, d'où son refus, par contre elle explique qu'elle avait prévenu l'adjoint aux finances qu'il y avait une erreur dans la préparation du budget lors de l'envoi des documents préparatoires, Mme Thénot demande à Mme Thérond de lui donner les dossiers correspondant car ceux qui sont en mairie sont inexistantes ou incomplets,

Un administré intervient en demandant la même chose avec véhémence,

Mr le Maire met fin à la discussion,

